



**SNUipp**  
**FSU 12**

SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le vendredi 6 novembre 2020

à Madame la Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020, pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron**

Madame la Directrice Académique,

En application du décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation dans le cadre d'une alerte sociale et préalable au dépôt d'un préavis de grève prévu aux articles L 133-2 et L 133-11 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer un préavis de grève pour la période du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020 pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron.

Ainsi, le SNUipp-FSU 12 envisage de recourir à la grève car il dénonce dans le département :

- Dans le cadre du rebond de l'épidémie de COVID, des mesures inefficaces et insuffisantes pour assurer la sécurité et la santé des élèves et des personnels ;
- Le protocole sanitaire du 2 novembre impossible à appliquer dans la plupart des écoles compte tenu des moyens humains et matériels dont elles disposent, en particulier durant les séances de piscine ou d'EPS avec les deux mètres de distanciation à respecter ;
- La situation fortement dégradée du remplacement dans notre département avec de plus en plus de collègues absents ou en ASA, non remplacés et l'impossibilité de répartir les élèves compte tenu du non-brassage imposé par le protocole sanitaire ;
- La forte dégradation des conditions de travail et l'épuisement de la profession déjà constatés depuis longtemps et fortement renforcés par les conséquences de la crise sanitaire ;
- L'absence de médecine de prévention rendue encore plus aiguë par la crise sanitaire.

Le SNUipp-FSU 12 revendique :

- L'allègement des effectifs, voire leur dédoublement, pour permettre une mise en œuvre effective et efficace des gestes barrière et plus largement du protocole sanitaire ;
- A compter du 9 novembre, date à partir de laquelle le non-brassage devient strict, la fermeture de la classe dès lors que le remplacement de l'enseignant absent ne peut être assuré, une procédure claire devant être précisée aux écoles.

- La fourniture gratuite par l'éducation nationale de masques à l'ensemble des élèves afin de pallier aux difficultés économiques de certaines familles et de garantir pour chaque élève un masque adapté, ce qui atténuerait les contraintes fortes générées par cette mesure et gérées par l'enseignant-e de la classe ;
- La distribution de masques inclusifs pour tous les enseignant-es de l'ASH, des classes maternelles et de CP pour l'apprentissage de la lecture ;
- Conformément aux directives « du télétravail dès que possible », la tenue de toutes les réunions (conseil d'école, animations pédagogiques, équipes éducatives...) en distanciel, l'équipement numérique et l'accompagnement de toutes les écoles afin de permettre ces visioconférences ; l'annulation de la réunion dès lors qu'elle n'est pas possible en distanciel ;
- La mise à disposition des temps d'animations pédagogiques pour les directrices et directeurs confrontés à une charge de travail exponentielle largement amplifiée par la crise sanitaire

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Stéphanie Massol



Pour le SNUipp-FSU12,  
Les Co-secrétaires départementaux,

Antoine Cantais

